

Liste des femmes membres de délégations à la Conférence internationale du travail : (Genève, juin 1930)

Autor(en): [s.n.]

Objektyp: Article

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de
l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **18 (1930)**

Heft 333

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-259970>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

rateurs, ont déjà mises en pratique chez nous. Enfin, la Commission de la Paix soutient l'idée d'une Journée internationale de la paix, qui sera célébrée chaque année.

La Commission pour l'égalité de la morale et pour la lutte contre la traite des femmes avait un vaste champ d'activité devant elle. Alors qu'il y a cinq ans, au Congrès de Washington, les Conseils nationaux avaient été encore engagés à agir auprès de leurs gouvernements pour obtenir la ratification de la Convention de 1921 (la traite des femmes est punissable quand la femme est âgée de moins de 21 ans), maintenant il leur a été demandé d'agir pour que les gouvernements suppriment dans les législations nationales une limite d'âge, et que la traite soit déclarée un délit en elle-même. Nous sommes heureuses de pouvoir rappeler ici que la Suisse est le seul pays qui ait déjà réalisé ce progrès. Une autre question importante est celle du rapatriement des prostituées expulsées, et de l'aide à leur apporter pour qu'elles puissent mener une vie régulière; puis celle de la police féminine, et une résolution a été votée pour laquelle il est demandé à la S. d. N. d'agir auprès des pays qui ne possèdent pas encore cette organisation si utile, pour qu'ils l'introduisent au plus vite. La Commission s'est également occupée de la question de la morale publique dans les ports de mer: une surveillance active doit être exercée spécialement dans les pays où a été abolie la réglementation de la prostitution, pour que, sous prétexte d'hygiène, ne soient pas introduites ou réintroduites des mesures sanitaires s'appliquant seulement aux femmes. Que la suppression de la réglementation n'augmente pas le nombre des prostituées, mais au contraire le diminue, c'est ce que prouve la fermeture des maisons de tolérance de Strasbourg, dont il a déjà été question ici.

La Commission des lois s'est occupée de la nationalité de la femme mariée: son active et ardente présidente, M^{me} Maria Vérone, l'avocate parisienne bien connue, présenta un intéressant rapport sur les démarches faites par les femmes à l'occasion de la Conférence de Codification de Droit international à La Haye, et sur les résultats de celles-ci, résultats qui ne correspondent pas encore à toutes nos revendications, mais dont il serait ingrat de ne pas reconnaître les progrès qu'ils représentent. Le *Mouvement* ayant déjà parlé de tout ceci en détails, nous n'y reviendrons pas. Une autre question qui tient à cœur à la Commission des lois est celle de la police féminine, et sur sa proposition, une résolution fut adoptée invitant les Conseils nationaux à désigner une sous-Commission spéciale pour étudier cette question, et à agir auprès de leurs gouvernements en faveur de l'introduction de la police féminine. Cette Commission s'est encore occupée d'une manière générale de la protection de la famille, et voudrait notamment empêcher que les soutiens de famille ayant passé à l'étranger esquivent de la sorte leurs devoirs, et que les pères d'enfants illégitimes se dérobent par l'émigration au paiement de pensions alimentaires: aussi la Commission se prononce-t-elle en faveur d'une Convention internationale par laquelle les Etats membres de la S. d. N. pourraient prendre des sanctions contre le débiteur d'une pension alimentaire, quelle que soit la nationalité du débiteur et quel que soit le pays dans lequel le jugement a été rendu.

La Commission d'éducation recommande aux Conseils nationaux de demander et de soutenir l'introduction de l'enseignement post-scolaire obligatoire dans tous les pays, et attire leur attention sur l'utilité d'obliger les jeunes filles employées, soit dans le service domestique, soit dans les exploitations rurales, à suivre des cours post-scolaires. Cette résolution correspond aux nombreuses tentatives faites depuis des années dans notre pays pour introduire dans tous les cantons l'enseignement complémentaire ménager obligatoire: puisse-t-elle donner à nos Sociétés féminines une nouvelle impulsion pour travailler de toutes leurs forces à cette réforme.

Quant à la Commission du travail féminin, elle s'est occupée surtout de la question si discutée de la protection légale des travailleuses. Les lectrices du *Mouvement* se souviennent comment, lors du Congrès de Paris de l'Alliance pour le Suffrage, il y a quatre ans, cette question avait donné lieu à des débats passionnés; à Vienne, l'atmosphère fut beaucoup plus

paisible, et il fut décidé sans grande discussion que le C. I. F. n'entreprendrait aucune action à cet égard sans une consultation préalable des travailleuses et autres organisations intéressées. La Commission s'est prononcée en faveur de l'institution des salaires minima, et recommande de veiller que, lors de l'établissement du taux de ceux-ci, aucune différence ne soit faite entre hommes et femmes.

Il faudrait plus de place que celle dont nous disposons pour parler encore du travail des autres Commissions, comme par exemple celle du Cinéma, ou celle du Suffrage, ou de l'Emigration, ou des Arts, ou encore de l'Hygiène publique, et dont chacune a travaillé avec plus ou moins de zèle. Mentionnons encore la Commission des Finances, qui avait la tâche importante de fixer les contributions annuelles des Conseils nationaux.

Si, d'une manière générale, on a bien travaillé dans les séances spéciales des Commissions, on ne peut malheureusement pas en dire autant des séances plénières, dont les discussions nous ont paru prendre inutilement beaucoup de temps; la présidente l'a elle-même reconnu. Il est évident que l'Alliance Internationale pour le Suffrage accomplit un travail très semblable à celui du Conseil International, et c'est pourquoi toutes les déléguées ont salué chaleureusement un premier essai de collaboration. Mais il en sera parlé plus loin, et nous n'ajouterons qu'un mot en terminant: c'est combien l'accueil si cordial des Viennoises a été au cœur des déléguées, et combien chacune de nous s'est vite sentie chez elle dans cette belle ville, et au milieu de ses sympathiques habitants.

(Trad. française.)

E. V.-A.

(A suivre.)

Liste des femmes membres de délégations à la Conférence Internationale du Travail

(Genève, juin 1930)

ALLEMAGNE:	M ^{lle} Moercke, conseillère technique (groupe ouvrier).
CANADA:	Mrs. Mac Williams, conseillère technique gouvernementale.
CHINE:	Mrs. Hoo-Shih-Nan, conseillère technique (groupe ouvrier) et secrétaire de délégation.
DANEMARK:	M ^{lle} Clara Black, inspectrice de fabriques, conseillère technique gouvernementale.
GDE-BRETAGNE:	Miss Margaret Bondfield, Ministre du Travail, première déléguée gouvernementale.
FRANCE:	M ^{me} Letellier, inspectrice du travail, conseillère technique gouvernementale.
HONGRIE:	M ^{lle} Rosenberg, conseillère technique gouvernementale.
IRLANDE:	Miss Brigid Stafford, déléguée gouvernementale.
PAYS-BAS:	M ^{lle} Steenbergh, conseillère technique gouvernementale, secrétaire de délégation.
POLOGNE:	M ^{me} Wasniewska, conseillère technique (groupe ouvrier) M ^{lle} Sykorska, secrétaire de délégation.
ROUMANIE:	M ^{me} Romniciano, conseillère technique gouvernementale.
SUÈDE:	M ^{lle} Hesselgren, conseillère technique gouvernementale.
SUISSE:	M ^{lle} Dora Schmidt, conseillère technique gouvernementale.

La IV^{me} Journée d'Education à Neuchâtel

Consacrée au grand sujet des *Droits de l'enfant en éducation*, la série des conférences et discussions organisé le 31 mai, à l'Aula de l'Université, par l'initiative de l'Alliance de Sociétés féminines suisses (Commission d'éducation nationale), de la Fondation *Pro Juventute* et de la Société pédagogique romande (Section neuchâteloise), avec l'appui des Associations féminines et pédagogiques de la région, la IV^{me} Journée d'éducation à Neuchâtel eut un succès retentissant; jamais pareille participation n'avait répondu à l'appel.

Les droits de l'enfant impliquent les devoirs des parents, des éducateurs, de tous les enseignements et aussi ceux des pouvoirs